

# Condition Générales d'Utilisation « Au coin de ma rue »

Commerçant

## Table des matières

1	PRESENTATION DE LA PLATEFORME ET DES SERVICES.....	3
2	DEFINITIONS .....	3
3	OBJET .....	4
4	SERVICES .....	4
5	ACCES A LA PLATEFORME.....	5
5.1	Création d'une Boutique.....	5
	Processus de création.....	5
	Identifiants.....	5
	Désinscription.....	6
5.2	Compatibilité du matériel .....	6
6	VENTE DES PRODUITS.....	6
6.1	Présentation des Produits.....	6
6.2	Prix des Produits .....	7
6.3	Validation de la Commande.....	7
6.4	Indisponibilité du Commerçant .....	7
6.5	Réalisation des Commandes.....	8
7	LIVRAISON.....	8
8	PAIEMENT .....	8
9	COMMISSIONS .....	8
9.1	Calcul de la commission .....	8
9.2	Facturation .....	8
10	NOTATION DU COMMERCANT .....	8
11	CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRODUITS.....	9
12	ENGAGEMENTS DES PARTIES .....	9
12.1	Obligations du Commerçant.....	9
	Obligations du Commerçant concernant les Produits .....	9
	Non-respect des obligations du Commerçant.....	10
12.2	Engagements de COHERENCE COMMUNICATION .....	10
13	SUSPENSION - RESILIATION.....	10
14	RESPONSABILITES .....	10
14.1	Contenus .....	11
14.2	Exclusions.....	11
15	PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	11

16	DONNEES PERSONNELLES.....	12
16.1	Données personnelles des Parties .....	12
16.2	Données personnelles des Utilisateurs.....	12
17	FORCE MAJEURE .....	12
18	INDEPENDANCE .....	12
19	CESSION .....	13
20	INDEPENDANCE DES CLAUSES.....	13
21	ABSENCE DE RENONCIATION.....	13
22	LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPETENT .....	13

## 1 PRESENTATION DE LA PLATEFORME ET DES SERVICES

La société COHERENCE COMMUNICATION édite une plateforme dénommée Au Coin de Ma Rue permettant à des Commerçants de présenter et de vendre leurs Produits dans une Boutique et à des Utilisateurs de choisir des Produits, de régler leur Commande, et de se faire livrer ou de venir les récupérer auprès du Commerçant.

## 2 DEFINITIONS

Dans les présentes CGU, les termes et expressions débutant par une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin ont la signification qui leur est donnée ci-après :

<b>Boutique</b>	Désigne l'espace visible par l'Utilisateur sur la Plateforme permettant à un Commerçant de présenter ses Produits.
<b>COHERENCE COMMUNICATION</b>	Désigne la société COHERENCE COMMUNICATION, éditrice de la plateforme Au Coin de Ma Rue, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros, enregistrée au RCS de RENNES sous le numéro 750 529 885 et dont le siège social est situé à (35510) CESSON SEVIGNE, 31 Avenue des Peupliers.
<b>Commande</b>	Désigne l'achat d'un ou de plusieurs Produits d'un ou plusieurs Commerçants par un Utilisateur sur la Plateforme.
<b>Commerçant</b>	Désigne le professionnel souhaitant vendre des Produits par le biais d'une Boutique hébergée sur la Plateforme.
<b>Compte Utilisateur</b>	Désigne l'espace hébergé sur la Plateforme au sein duquel est regroupé l'ensemble des données fournies par l'Utilisateur et lui permettant de gérer ses Commandes. L'accès au Compte Utilisateur se fait grâce à une adresse e-mail et un mot de passe.
<b>Conditions Générales d'Utilisation (CGU)</b>	Désigne les présentes conditions générales d'utilisation de la Plateforme.
<b>Droits de propriété intellectuelle</b>	Désigne les Droits attachés aux marques, logos, slogans (sous réserve de leur originalité) dessins et modèles, droit d'auteur, brevets, logiciels, bases de données, noms de domaine sur internet et autres signes distinctifs déposés, enregistrés, utilisés ou associés, sans que cette liste soit limitative. Sont également compris dans cette liste les noms commerciaux, dénominations sociales, enseignes, utilisés ou associés.
<b>Espace Commerçant</b>	Désigne l'interface présente sur la Plateforme permettant notamment au Commerçant d'accéder à sa Boutique, de la configurer et de suivre ses Commandes. L'accès se fait grâce à des identifiants.
<b>Produits</b>	Désigne les produits alimentaires ou non, commercialisés par un Commerçant par l'intermédiaire d'une Boutique hébergée sur la Plateforme.

<b>Plateforme</b>	Désigne la Plateforme dénommée « Au Coin de Ma Rue » éditée par COHERENCE COMMUNICATION, permettant à tout Utilisateur d'acheter et de retirer ou se faire livrer des Produits mis en vente par un Commerçant.
<b>Services</b>	Désigne les Services offerts par la Plateforme et notamment l'achat de Produits ou de bons cadeaux à valoir sur les Boutiques.
<b>Tiers</b>	Désigne toute personne physique ou morale, extérieure aux CGU.
<b>Utilisateur</b>	Désigne la personne possédante ou non un Compte Utilisateur et utilisant la Plateforme pour consulter les Produits et/ou réaliser une Commande.
<b>Zone de Livraison</b>	Désigne le périmètre dans lequel la Commande peut être livrée.

### 3 OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de définir les règles applicables à tout Commerçant souhaitant obtenir une Boutique sur la Plateforme pour commercialiser ses Produits.

La Plateforme propose des Services par lesquels l'Utilisateur est mis en relation avec des Commerçants pour l'achat et la livraison de Produits.

Dans ce cadre, le Commerçant reconnaît que COHERENCE COMMUNICATION intervient comme simple intermédiaire technique. Son rôle est strictement limité à l'hébergement des Boutiques et à la mise en relation entre les Utilisateurs et le Commerçant.

Le Commerçant reconnaît que la vente des Produits à l'Utilisateur est régie par ses propres conditions générales de vente, distinctes des présentes CGU.

Le Commerçant reconnaît avoir lu et accepté sans réserve les CGU qui prévalent sur tout autre document. Le Commerçant reconnaît expressément que toute stipulation contraire serait inopposable à COHERENCE COMMUNICATION.

Lors de son inscription, le Commerçant est invité à accepter expressément les CGU.

COHERENCE COMMUNICATION se réserve la possibilité de modifier, à tout moment et sans préavis, les CGU afin de les adapter aux évolutions de la Plateforme et/ou de son exploitation. Les modifications des CGU sont opposables au Commerçant à compter de leur mise en ligne.

Les CGU sont la propriété de COHERENCE COMMUNICATION. Toute reproduction, même partielle est interdite.

### 4 SERVICES

Les Services consistent en un ensemble d'outils permettant au Commerçant de se mettre en relation avec des Utilisateurs, afin de leur proposer des Produits à la vente, de référencer et de décrire les Produits proposés, d'accepter les Commandes, de percevoir le prix des Produits commandés et de gérer le service après-vente pour les Produits vendus.

Les transactions effectuées sur la Plateforme pour les besoins de la vente des Produits sont conclues directement entre l'Utilisateur et le Commerçant. COHERENCE COMMUNICATION n'intervient en aucun cas comme revendeur des Produits proposés par le Commerçant.

## 5 ACCES A LA PLATEFORME

Outre l'acceptation des CGU, l'accès du Commerçant aux Services est subordonné à son inscription sur la Plateforme en qualité de Commerçant et à la création d'une Boutique.

### 5.1 Création d'une Boutique

#### *Processus de création*

Le Commerçant est invité à cliquer sur l'icône « Créez votre e-boutique » présente sur la page d'accueil de la Plateforme.

Le Commerçant est alors tenu de communiquer un certain nombre d'informations permettant son identification ainsi que ses coordonnées.

Le Commerçant s'engage à fournir des informations exactes et à informer COHERENCE COMMUNICATION sans délai de tout changement les affectant.

La création de la Boutique impose l'ouverture d'un compte de paiement auprès du prestataire technique Stripe, exclusivement dédié à l'encaissement des paiements effectués par l'Utilisateur au Commerçant par l'intermédiaire de la Plateforme qui assure ledit encaissement.

Les conditions d'utilisation de Stripe sont disponibles à l'adresse suivante : <https://stripe.com/legal>

La commission Stripe pour Au Coin de ma Rue est la suivante : 1,4% + 0,25€

Il est précisé que l'ouverture d'un compte de paiement fait partie intégrante du processus de création de la Boutique. A défaut d'ouverture d'un compte de paiement, le Commerçant ne pourra avoir accès à la Plateforme.

Le Commerçant reconnaît qu'il accepte les conditions d'utilisation de Stripe ainsi que sa grille tarifaire.

Le Commerçant recevra une réponse définitive sur l'ouverture de sa Boutique dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date à laquelle il aura communiqué l'ensemble des pièces justificatives demandées.

Si l'inscription est validée, la Boutique sera rendue active et le Commerçant recevra des identifiants pour se connecter à son Espace Commerçant.

#### *Identifiants*

Le Commerçant est seul responsable de l'utilisation des identifiants et des actions faites par l'intermédiaire de l'Espace Commerçant.

Dans le cas où un Commerçant divulguerait ou utiliserait ses identifiants de façon contraire à leur destination, COHERENCE COMMUNICATION se réserve le droit de suspendre l'Espace Commerçant et la Boutique.

En aucun cas, COHERENCE COMMUNICATION ne saurait être tenu responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Commerçant. Tout accès et actions effectués à partir de l'Espace Commerçant seront présumés avoir été effectués par l'Utilisateur.

Toute perte, détournement, ou utilisation non autorisée des identifiants d'un Commerçant et leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité du Commerçant, ce dernier étant tenu d'en avertir

COHERENCE COMMUNICATION, sans délai, par e-mail adressée à l'adresse suivante : [contact@aucoindemarue.fr](mailto:contact@aucoindemarue.fr)

### *Désinscription*

Tout Commerçant peut à tout moment fermer son Espace Commerçant et par conséquent sa Boutique en envoyant un mail à [contact@aucoindemarue.fr](mailto:contact@aucoindemarue.fr) pour en faire la demande.

COHERENCE COMMUNICATION procédera sous sept (7) jours à la désactivation de l'Espace Commerçant et de la Boutique et adressera au Commerçant un e-mail lui confirmant la clôture de l'Espace et lui rappelant le délai de conservation des données personnelles collectées.

A la fin du mois pendant lequel a été réalisé la désinscription, COHERENCE COMMUNICATION enverra une facture de clôture au Commerçant correspondant aux dernières ventes réalisées.

### 5.2 Compatibilité du matériel

L'accès à la Plateforme s'effectue via un ordinateur PC ou MAC sous système d'exploitation et navigateur récents. Avant toute utilisation de la Plateforme, le Commerçant s'assurer qu'il dispose d'un équipement compatible avec celle-ci.

Le Commerçant déclare avoir été informé qu'il devra disposer d'un accès à l'Internet souscrit auprès d'un fournisseur de son choix, dont le coût est à sa charge.

Le Commerçant s'engage à ne pas utiliser de dispositifs ou de logiciels de nature à perturber le bon fonctionnement de la Plateforme ou des Services.

## 6 VENTE DES PRODUITS

### 6.1 Présentation des Produits

Le Commerçant devra réaliser une fiche descriptive pour chaque Produit commercialisée sur la Boutique de la Plateforme. La fiche pourra être complétée par des illustrations du Produit sous forme de photos.

La fiche descriptive comprendra les éléments essentiels tel que le prévoit l'article L.111-1 du Code de la consommation permettant d'identifier le Produit et ses principales caractéristiques.

La fiche descriptive devra comprendre à minima :

- L'identité du Commerçant ;
- La description du Produit ;
- Le prix du Produit toutes taxes comprises pour un Utilisateur particulier hors frais de livraison ;
- Les caractéristiques essentielles du Produits et notamment la taille, la quantité, l'unité, le poids, les caractéristiques et la liste des ingrédients ou la composition du Produit.

Une tolérance d'écart de poids maximum de 5% sera admise lorsque la vente du Produit se fait au poids.

Le Commerçant s'engage à agir de bonne foi dans la description des Produits. Il est seul responsable de l'exactitude des mentions y figurant et s'engage à ce qu'elles ne risquent pas d'induire en erreur l'Utilisateur, tant sur les caractéristiques du Produit, les garanties associés, qui sur le prix.

Le Commerçant s'engage à ce que les illustrations du Produit fournis dans le descriptif soient conformes aux Produits, respectent les droits des Tiers et ne portent pas atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le Commerçant garantit COHERENCE COMMUNICATION qu'il dispose des droits, en particulier intellectuelle, afférents aux illustrations, qui lui permettent de les utiliser pour présenter les Produits.

Conformément aux dispositions de la loi LCEN du 21 juin 2004, COHERENCE COMMUNICATION pourra supprimer toute information mise en ligne par le Commerçant en cas de notification d'un Tiers faisant état du caractère illicite des informations ou d'une violation d'un droit.

#### 6.2 Prix des Produits

Le prix de chaque Produit est défini librement par le Commerçant, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le prix de chaque Produit doit être mentionné toutes taxes et frais compris, notamment la TVA, TVA à l'importation, frais d'emballage, eco-taxe, droits de douanes, mais hors frais de livraison qui se rajoutent lors de la validation de la Commande.

Le prix de vente de chaque Produit n'est pas négociable par l'Utilisateur. Il correspond au prix applicable au jour de la Commande.

Le Commerçant ne pourra demander à l'Utilisateur de régler une somme différente de celle figurant sur la fiche descriptive du Produit.

En cas de prix promotionnel, le Commerçant s'engage à appliquer la remise à toute Commande passée pendant la durée de la promotion et à informer l'Utilisateur de la durée de la promotion et du taux de remise.

#### 6.3 Validation de la Commande

Le contrat de vente des Produits proposés par le Commerçant sur la Plateforme est conclu entre le Commerçant et l'Utilisateur.

Le Commerçant s'engage à n'offrir sur la Boutique que des Produits disponibles et à supprimer sans délai tout Produit non disponible. Le Commerçant est seul responsable en cas d'indisponibilité du Produit dont il a la seule maîtrise.

En cas de Commande d'un Produit par l'Utilisateur, le Commerçant est informé par e-mail ou par une notification sur son Espace Commerçant.

Le Commerçant doit alors expédier la Commande au plus tard le lendemain de la réception de la notification de la Commande.

Le Commerçant s'engage à consulter régulièrement ses emails reçus à l'adresse fournie lors de son inscription afin d'être en mesure de confirmer les Produits commandés par l'Utilisateur.

La confirmation de la Commande par le Commerçant implique son engagement ferme de préparer et, le cas échéant, d'expédier les Produits objets de la Commande.

A défaut de confirmation du Commerçant dans le délai de deux (2) jours ouvrés, le contrat de vente sera automatiquement annulé.

#### 6.4 Indisponibilité du Commerçant

En cas d'absence ou d'indisponibilité du Commerçant pour une période supérieure à deux (2) jours ouvrés, le Commerçant s'engage à prévenir COHERENCE COMMUNICATION par tout moyen afin de suspendre temporairement la Boutique.

### 6.5 Réalisation des Commandes

Le Commerçant s'engage à honorer au minimum quatre vingt pour cent (95 %) des Commandes réalisées sur sa Boutique. A défaut, COHERENCE COMMUNICATION se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès à la Plateforme.

## 7 LIVRAISON

Chaque Commerçant devra communiquer à COHERENCE COMMUNICATION ainsi qu'à chaque Utilisateur la Zone de Livraison qu'il entend desservir lui-même.

Les modalités de livraison de chaque Produit dépend des caractéristiques du Produit.

Le Commerçant a l'obligation de respecter le mode de livraison choisi par l'Utilisateur.

Les Produits sont expédiés par le Commerçant via le bon de livraison fourni par Cohérence Communication. Le transport est exécuté par un prestataire désigné par COHERENCE COMMUNICATION, à savoir la société Chronopost.

COHERENCE COMMUNICATION s'engage à communiquer au transporteur le bon de livraison correspondant à la Commande au plus tard 48 heures après paiement de celle-ci par l'Utilisateur.

Les modalités de livraison de Chronopost sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.chronopost.fr/fr/conditions-generales-de-vente-professionnel>

## 8 PAIEMENT

COHERENCE COMMUNICATION s'engage à verser au Commerçant le prix des Produits chaque fin de mois.

COHERENCE COMMUNICATION déduira du prix de la Commande les frais de commissions ainsi que les frais liés à l'utilisation de la plateforme de paiement.

## 9 COMMISSIONS

### 9.1 Calcul de la commission

Pour chaque Commande de Produits reçue par un Commerçant, COHERENCE COMMUNICATION percevra une commission de la part du Commerçant égale à un pourcentage du montant correspondant, TVA incluse.

Le montant de la commission reste acquis par COHERENCE COMMUNICATION en cas d'annulation de la Commande à l'initiative du Commerçant.

### 9.2 Facturation

COHERENCE COMMUNICATION effectuera une facture mensuelle reprenant l'ensemble des Commandes réalisés dans la Boutique du Commerçant et mentionnant le montant de la commission.

## 10 NOTATION DU COMMERCANT

Le Commerçant est informé et accepte que COHERENCE COMMUNICATION propose à l'Utilisateur des moyens permettant d'évaluer la performance de chaque Vendeur à l'issue de la confirmation de la réception du Produit commandé.

Cette évaluation permet à l'Utilisateur de sélectionner les Produits chez les Commerçants les plus sérieux.

L'appréciation est réalisée suivant des critères d'évaluation et par l'attribution d'étoile(s) par chaque Utilisateur. COHERENCE COMMUNICATION indique qu'elle n'assure aucun contrôle de l'appréciation réalisé par l'Utilisateur, elle se contente de publier les évaluations sur la Plateforme.

COHERENCE COMMUNICATION peut toutefois être amenée à supprimer, sans préavis, toute appréciation dont le contenu lui aurait été signalé comme étant illicite. Les évaluations laissées par l'Utilisateur ainsi que son identifiant sont visibles par tout Utilisateur de la Plateforme.

## 11 CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRODUITS

Le Commerçant s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant un service de qualité à chaque Utilisateur.

À tout moment, l'Utilisateur peut contacter le Commerçant pour lui adresser toute demande ou réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'adresse mail communiquée lors de la validation de la Commande.

En cas de réclamation d'un Utilisateur concernant un Produit, le Commerçant fait son affaire personnelle de la résolution du différend qui l'oppose à l'Utilisateur. Les litiges sont directement réglés entre l'Utilisateur et le Commerçant. Le Commerçant fera ses meilleurs efforts pour résoudre amiablement le litige l'opposant à l'Utilisateur.

## 12 ENGAGEMENTS DES PARTIES

### 12.1 Obligations du Commerçant

Le Commerçant s'engage à :

- S'identifier auprès de chaque Utilisateur comme agissant en qualité de professionnel ;
- Respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales). En ce sens, le Commerçant peut être tenu de souscrire des déclarations fiscales et sociales au titre de son activité sur la Plateforme ;
- Respecter les lois et règlements lui incombant en qualité de professionnel eu égard aux Produits qu'il vend sur la Plateforme ;
- Répondre aux mails adressés par COHERENCE COMMUNICATION ainsi qu'aux mails des Utilisateurs dans un délai de deux (2) jours ouvrés à compter de leur réception ;
- Détenir un solde positif sur son compte de paiement à tout moment.

### *Obligations du Commerçant concernant les Produits*

Le Commerçant s'engage et garantit qu'il ne vend que des Produits dont il est propriétaire et pour lesquels il dispose des droits lui permettant de les vendre.

Il s'engage à ne contrevenir d'aucune façon aux lois, réglementation en vigueur et normes applicables, obligatoires ou non et de ne pas porter atteinte aux droits des Tiers.

Le Commerçant s'interdit de vendre tout Produit consistant en une œuvre contrefaite au sens du Code de propriété intellectuelle ou tout Produit dont la commercialisation est réglementée par des dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles.

Le Commerçant reconnaît qu'il est seul responsable de la mise en vente des Produits qu'il propose sur la Plateforme par l'intermédiaire de la Boutique.

Le Commerçant s'interdit de proposer sur la Boutique :

- des Produits à caractère pornographique et plus généralement portant atteintes aux bonnes mœurs ;
- Des Produits incitant à la haine raciale ou objets de discriminations basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle ou l'âge ;
- Des Produits volés ;
- Des médicaments ou drogues de tous types ;
- Des armes, armes de guerre et munitions ;
- Des animaux vivants.

#### *Non-respect des obligations du Commerçant*

COHERENCE COMMUNICATION se réserve le droit de suspendre définitivement ou temporairement l'accès à la Plateforme et à la Boutique au Commerçant ne respectant pas ses obligations.

#### 12.2 Engagements de COHERENCE COMMUNICATION

COHERENCE COMMUNICATION rappelle qu'elle n'est tenue que d'une obligation de moyens dans la délivrance des Services offerts par la Plateforme. Il ne pèse donc sur COHERENCE COMMUNICATION aucune obligation de résultat ou de moyens renforcés.

COHERENCE COMMUNICATION s'engage à mettre tous les moyens pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de la Plateforme 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Cependant, la disponibilité des systèmes Tiers et notamment de l'Internet est limitée par des facteurs technologiques et environnementaux susceptibles d'impacter la transmission de données. La Plateforme peut ainsi être limitée ou temporairement indisponible, et ce, sans préavis. COHERENCE COMMUNICATION ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements et interruptions liés à ces services tiers.

Par ailleurs, COHERENCE COMMUNICATION se réserve le droit d'interrompre ponctuellement l'accès à la Plateforme en vue d'assurer la sécurité et la maintenance de ses infrastructures informatiques.

Conformément aux dispositions des articles L.111-7 et suivants du Code de la consommation, COHERENCE COMMUNICATION, en qualité d'opérateur de plateforme en ligne, s'engage à apporter une information claire, transparente et loyale sur le fonctionnement de la Plateforme.

### 13 SUSPENSION - RESILIATION

Les CGU sont conclues pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut les résilier à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège de l'autre Partie sans avoir à en justifier moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

Au cas où l'une des Parties ne respecterait pas l'une des obligations, l'autre Partie devra lui adresser par lettre recommandée avec accusé de réception une sommation d'y remédier. La Partie défaillante disposera d'un délai de quinze (15) jours à compter de cette lettre pour se conformer à ses obligations. A défaut, l'autre Partie pourra demander la résiliation des CGU.

Chacune des Parties sera tenue de remplir ses obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation et la résiliation ne saurait en aucun cas être interprétée comme une renonciation de l'une quelconque des Parties à l'exercice de ses droits et à d'éventuels dommages et intérêts.

### 14 RESPONSABILITES

COHERENCE COMMUNICATION s'engage à apporter toute diligence pour l'exécution des Services.

#### 14.1 Contenus

La responsabilité de COHERENCE COMMUNICATION relève du régime de l'hébergeur pour toutes les Boutiques et les Produits. Ainsi, les Produits et leurs présentations ne font pas l'objet d'un contrôle préalable à leur publication sur la Plateforme.

En conséquence, le Commerçant reconnaît à COHERENCE COMMUNICATION la qualité d'hébergeur de la Plateforme au sens de l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Toutefois, COHERENCE COMMUNICATION s'engage à retirer promptement tout contenu manifestement illicite qui serait porté à sa connaissance, notamment lorsque l'existence d'un tel contenu lui aura été notifié par un Utilisateur ou un Tiers dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

#### 14.2 Exclusions

Outre le cas de force majeure visée ci-après, la responsabilité de COHERENCE COMMUNICATION ne saurait être recherchée en cas de retard dans l'exécution ou en cas d'inexécution de ses obligations lorsque le retard ou l'inexécution est causé :

- Par l'incompatibilité des équipements ou outils du Commerçant avec la Plateforme ;
- Par des dysfonctionnements, des défaillances ou une indisponibilité des réseaux de communication ;
- Par le non-respect par le Commerçant ou un Tiers des prescriptions ou recommandations d'utilisation de la Plateforme ;
- Par l'erreur de manipulation de la Plateforme par le Commerçant ou un Tiers ;
- Par la contamination par virus des données et/ou outils et/ou logiciels et/ou équipements de l'Utilisateur, dont la protection incombe à ce dernier ;
- Par des intrusions malveillantes de Tiers sur l'Espace Commerçant ou du piratage des identifiants et/ou des données, malgré les mesures raisonnables de sécurité mise en place par COHERENCE COMMUNICATION ;
- Par le non-respect des CGU ;

COHERENCE COMMUNICATION ne saurait par ailleurs être tenue responsable des éventuelles erreurs engendrées par la Plateforme ne résultant pas d'une faute lourde ou d'une négligence fautive de sa part.

### 15 PROPRIETE INTELLECTUELLE

COHERENCE COMMUNICATION dispose de tous les Droits de propriété intellectuelle nécessaires pour la mise à disposition de la Plateforme aux Utilisateurs.

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, solutions logicielles et textes et tout autre contenu sur la Plateforme, à l'exception des contenus publiés par les Commerçants, sont la propriété intellectuelle exclusive de COHERENCE COMMUNICATION et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse sous peine de poursuites judiciaires.

Par conséquent, le Commerçant n'est pas autorisé à copier, créer des liens (hyper ou profonds) vers la Plateforme et/ou ses contenus, publier, promouvoir, commercialiser, intégrer ou utiliser de toute autre manière la Plateforme sans l'autorisation écrite de COHERENCE COMMUNICATION.

## 16 DONNEES PERSONNELLES

### 16.1 Données personnelles des Parties

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, le Commerçant est informé que COHERENCE COMMUNICATION, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Pour en savoir plus sur ce traitement de données à caractère personnel et sur l'étendue de ses droits, le Commerçant est invité à se reporter à la politique de protection des données personnelles de COHERENCE COMMUNICATION, accessible à l'adresse ci-après : <https://www.aucoindemarue.fr/politique-de-confidentialite/>

Pour permettre au Commerçant de bénéficier des Services proposés par la Plateforme tels que sa consultation, l'optimisation de son utilisation ou sa personnalisation en fonction du Commerçant, la Plateforme utilise des cookies. Pour connaître la politique relative aux cookies, le Commerçant est invité à cliquer sur le lien ci-après : <https://www.aucoindemarue.fr/politique-de-confidentialite/>

### 16.2 Données personnelles des Utilisateurs

COHERENCE COMMUNICATION collectent des données personnelles dans le cadre des Services. Elle informera l'Utilisateur que ses données personnelles sont destinées à COHERENCE COMMUNICATION et que seules les informations nécessaires à la livraison des Produits seront transférées, à cette seule fin, au Commerçant.

Le Commerçant s'engage irrévocablement à utiliser les données personnelles de l'Utilisateur qui lui seront transmises par COHERENCE COMMUNICATION uniquement pour les besoins de la livraison des Produits et pour lui permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent.

Le Commerçant s'engage par ailleurs à respecter l'ensemble des lois et règlements se rattachant à la protection des données personnelles.

## 17 FORCE MAJEURE

COHERENCE COMMUNICATION décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité de la Plateforme résultant d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil, y compris, sans s'y limiter, en cas de guerre, terrorisme, émeutes, embargos, actes des autorités civiles ou militaires, incendies, inondations, accidents, grèves, pandémies et épidémies ou autres catastrophes naturelles, défaillances des moyens de transport, de carburant, d'énergie, d'ouvriers ou de matériaux, ou pannes des réseaux publics ou privés de télécommunications.

## 18 INDEPENDANCE

Les Parties sont entrepreneurs indépendants, juridiquement et financièrement.

Aucune clause des CGU ne saurait être interprétée comme créant une relation de partenariat, d'agence commerciale, d'association, de mandat ou de représentation entre les Parties.

La relation entre les Parties ne peut être interprétée comme désignant une Partie ou l'un quelconque de ses employés, collaborateurs ou sous-traitants affecté à l'exécution des présentes comme mandataire, associé, agent, représentant légal ou préposé de l'autre Partie, à quelque fin que ce soit.

En outre, les relations entre les Parties ne sauraient en aucun cas placer l'une dans un état de subordination vis-à-vis de l'autre et les dispositions des CGU sont exclusives de toute forme de contrôle ou de direction de la part d'une Partie sur les activités de l'autre.

En conséquence, chacune des Parties assumera seul l'intégralité des frais et formalités administratives et sociales liés à l'exercice de son activité et s'acquittera personnellement des charges sociales et fiscales y afférentes.

## **19 CESSION**

Les CGU ainsi que les droits accordés en vertu des présentes, ne peuvent pas être transférés ni cédés par le Commerçant, mais peuvent être cédés par COHERENCE COMMUNICATION sans restriction. Toute tentative de transfert ou de cession en violation des présentes sera nulle et non avenue.

## **20 INDEPENDANCE DES CLAUSES**

Si une ou plusieurs stipulations des CGU est (sont) déclarée(s) non valide(s) en application d'une loi, d'un règlement, ou à la suite d'une décision judiciaire, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

## **21 ABSENCE DE RENONCIATION**

Le fait pour COHERENCE COMMUNICATION de ne pas se prévaloir de l'inobservation par le Commerçant de ses obligations ne saurait être interprété comme une renonciation à invoquer toute inobservation ultérieure de la même obligation ou d'autres obligations, ou comme une renonciation au droit de veiller à l'application desdites obligations.

## **22 LOI APPLICABLE – TRIBUNAL COMPETENT**

Les présentes CGU sont soumises à la loi française et seule la version française fait foi.

Le Commerçant et COHERENCE COMMUNICATION s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes.

A défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée aux Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel du siège social de COHERENCE COMMUNICATION, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence, d'expertise ou les procédures conservatoires en référé ou par requête.